

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MERCREDI 12 AVRIL 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 12/04/2023

N° 20230412.011

OBJET :

VILLE

**AFFECTATION DE
RESULTAT 2022**

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 14/04/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 05/04/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	19
Pouvoirs	4
Absents	0
Votants	23

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Mercredi 12 Avril 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – Mme DAVIGNY Pamela – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme DAVIGNY Pamela à M. PIERSON Fabien – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. ANTION Claude – M. KEROUH Nordine à M. COURTOIS Jean-Paul – Mme PIGEARD Sandrine à Mme GÉRARD Christine

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme DAVIGNY Pamela – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. KEROUH Nordine – Mme PIGEARD Sandrine

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour : Monsieur CHAZAL Raphaël.

Le Compte Administratif 2022 de la Ville présente les résultats suivants :

	RESULTAT CG 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION N DE RESULTAT
INVEST	587 645,71 €		65 312,50 €	652 958,21 €	D 268 393,87 € R 43 881,00 €	-224 512,87 €	652 958,21 €
FONCT	649 574,74 €	200 000,00 €	273 597,92 €	723 172,66 €			723 172,66 €

Considérant que seul le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la Section d'Investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 23 voix pour, décide d'affecter le résultat de Fonctionnement en Section d'Investissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2022	723 172,66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	323 172,66 €
Résultat d'investissement VILLE à reprendre au BP 2023 (ligne 001)	652 958,21 €
Déficit global cumulé au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION 55 - MEUSE